



Mission locale

CLLAJ

Plaine centrale du Val-de-Marne

RAPPORT D'ACTIVITÉ



2022

Edito | Le mot de la Présidente

I - La structure **p.4**

- 1 - Genèse et territoire d'implantation
- 2 - La gouvernance de la Mission Locale
- 3 - L'organisation de l'équipe

II - L'activité de la Mission locale **p.8**

- 1 - Les caractéristiques du public accueilli en 2022
- 2 - Favoriser l'insertion professionnelle
 - ◇ L'accès à l'emploi et à la formation
- 3 - Les dispositifs et outils d'accompagnement
 - ◇ Le Contrat Engagement Jeune
 - ◇ Le parrainage
- 4 - Favoriser l'insertion sociale
 - ◇ L'accès aux droits – les aides financières
 - ◇ La santé - les consultations de soutien psychologique
- 5 - Le réseau des Missions Locales - Réseau national et régional

III - L'activité du CLLAJ **p.35**

Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes

- 1 - Les caractéristiques du public accueilli
- 2 - Les solutions trouvées

IV - Nos financeurs **p.46**

V - Perspectives 2023 **p.47**

2022 a été marquée par plusieurs éléments qui ont impacté les Missions Locales.

Tout d'abord la politique affirmée de l'Etat de prioriser l'accueil et l'accompagnement des jeunes vers l'emploi avec, dans le cadre du Plan « 1 jeune 1 solution », le remplacement de la Garantie Jeunes, mise en œuvre par le réseau des Missions Locales, par le dispositif **Contrat Engagement Jeune** (CEJ) déployé par deux opérateurs, les Agences Pôle Emploi et les Missions locales, avec une injonction de comptabilisation de 15h à 20 H d'activité hebdomadaire.

Cette évolution entraîne plusieurs difficultés :

- La mise en concurrence des deux opérateurs pour atteindre leurs objectifs, alors que nous assistons à une reprise favorable du marché de l'emploi qui induit une baisse de la fréquentation des Missions Locales et impacte la typologie du public reçu : jeunes plus éloignés de l'emploi, en difficulté et avec des problématiques de santé mentale récurrentes. L'évolution des besoins des jeunes accueillis nous oblige d'ailleurs à redéfinir notre offre de service.
- La lourdeur du suivi administratif pour récolter les informations auprès des jeunes.
- L'incohérence de maintenir un niveau d'activité lorsque le jeune est entre deux phases de projet ou incapable de se mobiliser autant.

Concernant le **budget de la Mission Locale**, il est à noter une augmentation de la dotation de l'Etat. La subvention Etat et celle de Pôle emploi représentant à elles deux 60 % du budget de la Mission locale en 2022.

Nous constatons aussi les difficultés engendrées par **le tout numérique**. Les Missions Locales demeurent une des rares structures accessibles physiquement et se retrouvent à accompagner les jeunes sur toutes les démarches administratives (rendez-vous préfecture, CAF, CPAM, inscription Pôle Emploi etc.) au détriment de l'accompagnement au projet et à l'insertion des jeunes que nous accompagnons.

Concernant notre **activité**, nous avons suivi 2 625 jeunes dont 1 272 jeunes reçus pour la première fois, soit une baisse de 12% de fréquentation par rapport à 2021. Dans le cadre du CLLAJ, nous observons une diminution de 6% du primo accueil avec toutefois une augmentation sensible des solutions positives de relogement.

Autre évènement notable, les Missions Locales ont appris très brutalement et sans concertation les nouvelles orientations de la **Région Ile-de-France** concernant la convention régionale d'objectifs et de moyens qui devient annuelle et transforme l'essentiel de la subvention en financement à l'acte dès 2023 ; la partie socle étant calculée sur la base de 10 % maximum du budget régional et la partie performance calculée en fonction d'entrées effectives des jeunes sur les formations et dispositifs de la Région.

Décision contradictoire alors que la Présidente de la Région a annoncé faire de la jeunesse la grande cause de son budget 2023, et que les jeunes reçus par les Missions Locales, surtout depuis la reprise du marché de l'emploi, sont les jeunes les plus en difficulté qui, pour beaucoup d'entre eux, ne sont pas prêts à intégrer des actions de formation.

Parallèlement, nous avons appris l'arrêt par la Région du financement des Espaces Dynamique d'Insertion (qui permettaient de favoriser l'acquisition, le développement et l'évaluation des compétences), notamment comportementales et sociales, la liquidation du GIP Défi Métiers qui portait l'OREF-CARIF et représentait un centre de ressources important dans les domaines de l'orientation de la formation professionnelle et des métiers et de l'emploi, et pour finir la suppression de la subvention à ARML, le réseau francilien des Missions Locales, à compter de 2023 avec une perte sèche de 600 000€ par an. L'ARML, non seulement, anime le réseau francilien de 72 structures en impulsant des groupes de travail régionaux sur les thématiques phares des Missions locales, mais assure la mise à jour de l'annuaire des Missions locales et des données chiffrées régionales de leurs activités.

La suppression de ces subventions confirme le désengagement de la Région pour les jeunes en difficulté.

C'est également l'année des **40 ans de l'existence des Missions Locales** qui ont été créées par l'ordonnance du 26 mars 1982 relative aux mesures destinées à assurer aux jeunes de 16 à 25 ans une qualification professionnelle et faciliter leur insertion professionnelle. Je souhaite ainsi rendre hommage à **Bertrand SCHWARTZ** qui a été le « Père des Missions Locales » avec son rapport visionnaire et très ambitieux qu'il a présenté au gouvernement en 1982 et a permis la création des Missions locales.

40 ans d'installation dans les territoires ont démontré la pertinence d'un accompagnement sur mesure et global des jeunes et ont rendu indispensable l'action des Missions Locales pour mener les politiques publiques de la jeunesse dans le cadre d'une Mission de Service Public.

Nous espérons d'ailleurs que le projet **France Travail** préservera l'identité et la spécificité des Missions Locales, guichet unique pour l'accueil des jeunes.

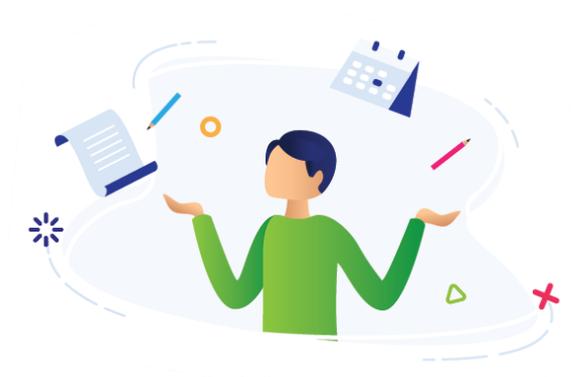
Danièle CORNET
Présidente de la Mission locale



PRESENTATION de

LA MISSION LOCALE

Plaine centrale du Val-de-Marne



Notre territoire d'intervention

De la Mission locale mono communale de Créteil à Plaine centrale

L'AIFP Mission Locale Plaine Centrale du Val-de-Marne est une **association loi 1901**, dont le siège se trouve à Créteil.

Créée le 16 septembre 1983, la Mission locale est mono communale jusqu'en 2001.

Suite à la Création de la Communauté d'Agglomération de la Plaine Centrale du Val-de-Marne qui regroupe les communes d'Alfortville, de Créteil et de Limeil-Brévannes et à la signature du contrat de ville intercommunal concernant également la commune de Bonneuil-sur-Marne, il est convenu l'extension des missions de l'Association pour l'insertion et la Formation Professionnelle/Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes de Créteil, aux communes d'Alfortville, de Bonneuil-sur-Marne et de Limeil-Brévannes.



**4 sites
d'accueil**

Antenne de Bonneuil-sur-Marne

2 rue Jean Moulin
94380 Bonneuil-sur-Marne

 **01 56 71 16 90**



Antenne d'Alfortville

51 rue M. Bourdarias
94140 Alfortville

 **01 43 53 35 96**



Siège - Créteil

7 esplanade des Abymes
94000 Créteil

 **01 43 99 28 00**



Antenne de Limeil-Brévannes

CCAS
22 rue Gutenberg
94450 Limeil-Brévannes

 **01 45 10 77 77**



CONSEIL D'ADMINISTRATION AIFP

ASSEMBLEE GENERALE AIFP

Collège des collectivités territoriales - 7 membres

GPSEA- Ville de Créteil
GPSEA - Ville de Créteil
GPSEA - Ville de Limeil-Brévannes
GPSEA - Ville d'Alfortville
GPSEA - Ville de Bonneuil-sur-Marne
Conseil Départemental du Val-de-Marne
Conseil Régional d'Ile de France

Collège des Administrations - 3 membres

DRIEETS UT 94
Pôle Emploi
Délégué académique à la formation
Professionnelle initiale et continue

Collège des Associations et Organismes Locaux - 4 membres

Régie de Quartier de Créteil
Pluriels 94
ADEF
PCI Pôle Compétences Initiatives

Collège des Partenaires Économiques et Sociaux - 3 membres

Chambre des Métiers du 94
R.A.T.P.
Action Logement Services



Collège des collectivités territoriales - 12 membres

GPSEA Créteil : 4 membres
GPSEA Bonneuil-sur-Marne : 2 membres
GPSEA Alfortville : 2 membres
GPSEA Limeil-Brévannes : 2 membres
Conseil départemental du Val-de-Marne : 1 membre
Conseil Régional Ile-de-France : 1 membre

Collège des Administrations - 6 membres

DRIEETS UT 94
POLE EMPLOI
Délégué Académique à la Formation Professionnelle
Initiale et Continue
Direction Départementale de la Protection Judiciaire
de la Jeunesse
Direction départementale de la Cohésion Sociale
Direction Régionale et Interdépartementale de
l'Hébergement et du Logement UT 94

Collège des Associations et Organismes Locaux - 8 membres

Régie de Quartier de Créteil
Pluriels 94
PCI Pôle Compétences Initiatives
Drogues et Société
École de la 2ème Chance E2C
Association ESPOIR
ADEF
WIMOOV

Collège des Partenaires Économiques et Sociaux - 6 membres

Chambre des Métiers 94
R.A.T.P.
Action Logement Services
Confédération Française de l'Encadrement
Confédération Française Démocratique du Travail
Confédération Générale du Travail.

L'organisation de l'équipe

Au 31 décembre 2022



**Mission
Locale**
Plaine Centrale
du Val-de-Marne

Siège

7, Esplanade des Abymes - 94000 Créteil

☎ 01 43 99 28 00

www.missionlocale-plainecentrale.fr



Présidente : Madame Danièle CORNET

Direction de la Mission Locale

Directeur : Frédéric SÉNÉ

Directrice adjointe : Marie-Laure PLACIDE

Site de Créteil

Accueil - Secrétariat

Ibtissem KHELIFATI

Maëlie SCHMELTZ

Secrétaire comptable

Cécile BOISSEAU

Conseillers généralistes

Béatrice ARGIS

Carole MAUREL

Catherine GESTIN

Claudine POULIQUEN

Élise FAVENNEC

Lynda AHRAS

Service emploi

Florence CADIEU

Michel LOUVET

Béatrice RODOT-SCHNEMANN

Pôle Contrat Engagement Jeunes

Joyce EBANDA

Dina VALBERG

Wassila NDONGO

Antenne d'Alfortville

Accueil - Secrétariat :

Stéphanie DEBRUYNE

Responsable d'antenne/conseillère

Sophie WAGRET

Conseillers

Jean-François LANGLOIS

Marie-José GARCIA-FUENTES

Antenne de Bonneuil-sur-Marne

Secrétariat :

Fatima FERRAH

Responsable d'antenne/conseillère

Aurélie GENTES

Conseillère :

Estelle PIERRE / Stéphanie BOYER

Antenne de Limeil-Brévannes

Responsable d'antenne/conseiller

Hamine MESSABIH

Conseillère :

Célestine GROLLIER

Service logement / CLLAJ

Agnès SOPPELSA

Audrey CROSNIER

Christelle MANTEAUX

Lisa TOTTEREAU

Systèmes d'information - Communication - Documentation

Patrick DA SILVA

L'ACTIVITE de

LA MISSION LOCALE

Plaine centrale du Val-de-Marne



Vous avez entre 16 et 25 ans ?

Vous n'êtes plus scolarisé, ni étudiant ?

Vous avez des questions, des projets ?

- ✓ EMPLOI
- ✓ ORIENTATION
- ✓ CITOYENNETE
- ✓ FORMATION
- ✓ SANTE
- ✓ LOGEMENT

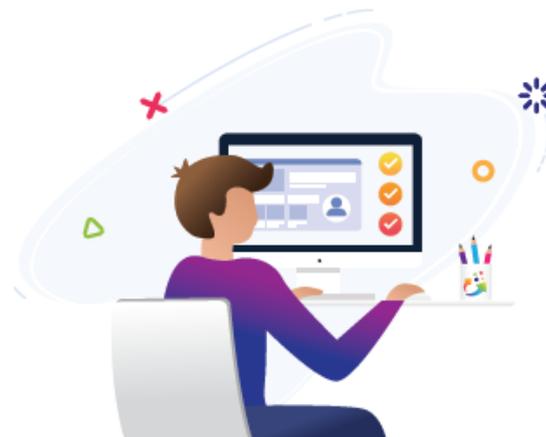




L'ACTIVITÉ DE LA MISSION LOCALE



Les caractéristiques du public accueilli en 2022



1 272

Jeunes reçus pour
la première fois à
la Mission Locale

2 625

Jeunes **suivis**



2 034

Entrées en **situation active**.
Emploi, Alternance, Formation,
Service civique, scolarisation.



Accueillir – Informer – Accompagner

Focus sur les communes

Le nombre de jeunes primo-accueillis a baissé de près de 10 % sur l'ensemble de la Mission Locale avec des teintes différentes selon les sites.

C'est un phénomène qui dure depuis le printemps et touche l'ensemble des Missions locales.

Sur L'Ile-de-France, la baisse s'élève à -14%.

Deux raisons sont identifiées :

- Le marché de l'emploi est redevenu très dynamique. Nous avons, de fait, accueilli un public globalement plus éloigné de l'emploi.

- Le Contrat Engagement Jeune - CEJ - qui a succédé à la Garantie Jeunes, a mis en concurrence le Pôle emploi et les Missions locales, tous deux prescripteurs, ce qui s'est traduit dans les chiffres par une baisse de plus de moitié des orientations des jeunes inscrits dans les agences Pôle Emploi vers les Missions Locales.

Nous avons constaté au niveau départemental qu'il y a une relative corrélation entre les portefeuilles assignés aux agences Pôle Emploi pour la mise en œuvre du CEJ et la baisse des primo-accueillis dans les Missions Locales.



**Mission
Locale**
Plaine Centrale
du Val-de-Marne

	Nombre de jeunes	Variation 2021/2022	Part AIFP
Primo	1272	-9,5 %	100 %
Suivis	2625	-11,9 %	100 %

Le site d'Alfortville a connu une baisse sensible du public primo accueilli pour revenir au niveau de 2019 et ce, malgré le fort travail partenarial entretenu depuis de nombreuses années.

Nous avons ainsi rencontré à plusieurs reprises le Pôle Emploi de Maisons-Alfort qui a accueilli les conseillers de l'antenne individuellement en immersion cet été. Par ailleurs, les réunions avec les autres acteurs du territoire (Foyer maternel, club de prévention Espoir, Point Information Jeunesse, CCAS ainsi que le service Vie Associative) nous permet de maintenir visible notre offre de service.

Le public adhère néanmoins fortement au suivi proposé par la Mission Locale et oriente massivement ses demandes vers l'emploi et l'alternance.

Nous notons une augmentation significative d'entrées en alternance (+ 34 %) ainsi que de jeunes signataires du CEJ (+ 25 % par rapport au dispositif Garantie Jeunes). L'intérim est en légère baisse, au profit de contrats plus stables tels que CDI et CDD + 6mois.

Également le mode de prise de contact du public change : Les jeunes tendent de plus en plus vers des échanges dématérialisés ; nous faisons donc évoluer notre fonctionnement tout en maintenant prioritairement les entretiens physiques qui ne remplaceront jamais le tout numérique.

Alfortville

	Nombre	Variation	Part
Primo	240	-16,4 %	18,9 %
Suivis	571	-6,2 %	21,8 %

Accueillir – Informer – Accompagner

Focus sur les communes

Nous relevons cette année 2022 que le flux des jeunes n'a pas augmenté, et constatons la difficulté des jeunes à engager une démarche de suivi pour un certain nombre d'entre eux ; en effet, ils viennent de manière ponctuelle mais s'engagent difficilement dans les démarches à réaliser.

Le partenariat quant à lui, se renforce autour des problématiques des jeunes pour toucher les plus éloignés qui ne fréquentent plus ou pas les institutions.

Deux éducateurs ont été recrutés sur la ville de Bonneuil-sur-Marne, l'un sur les problématiques d'insertion et l'autre sur les problématiques d'addiction.

Ainsi, les rencontres entre professionnels de Bonneuil-sur-Marne et des villes aux alentours dans le cadre des matinales de Bonneuil ont bien repris afin d'échanger sur les missions de chacun et partager nos actualités.

Le projet « le comptoir des opportunités » s'agissant de réunir la Mission Locale et le Service de la Sécurité de l'Emploi et de la Formation au sein des locaux de la maison de la réussite s'apprête à voir le jour en 2023.



	Nombre de jeunes	Variation 2021/2022	Part AIFP
Primo	125	-13,8 %	9,8 %
Suivis	297	-22,3 %	11,3 %

Sur Créteil, nous recevons un important public primo arrivant et les conseillers nous alertent quotidiennement sur les difficultés liées au renouvellement des titres de séjour.

De nombreux migrants, engagés positivement dans un parcours d'insertion dans l'emploi ou en voie d'accès au logement, se retrouvent en grande difficulté suite aux délais de renouvellement de leur titre de séjour après l'expiration de ce dernier.

Les employeurs sont régulièrement amenés à rompre leur contrat de travail et les prestations sociales cessent.

De surcroît, nous n'avons plus la possibilité de débloquer d'aide financière dans cette situation.

L'accès au logement est également perturbé lorsque l'échéance du renouvellement du titre de séjour est prévu dans un délai de moins de 6 mois.

Les bailleurs restent frileux quant à l'éventualité d'une suspension des prestations familiales (aide au logement) et d'une interruption de contrat de travail.

Les documents délivrés par la préfecture en attente du renouvellement ne sont pas pris en compte par la CAF.



	Nombre de jeunes	Variation 2021/2022	Part AIFP
Primo	703	-6,8 %	55,3 %
Suivis	1373	-12,6 %	52,3 %

Accueillir – Informer – Accompagner

Focus sur les communes

Sur le site de Limeil-Brévannes nous observons une baisse de 6,8% du public primo-accueilli.

Cependant, en volume absolu, le niveau d'accueil reste relativement stable avec peu de fluctuations d'une année sur l'autre.

L'actualité partenariale locale a été marquée par une collaboration riche avec le service municipal de la Vie des Quartiers qui a abouti à la mise en place de permanences de la Mission Locale au sein de deux maisons de quartiers, Les Temps Durables et à la Hêtraie.

Ces permanences ont eu lieu entre les mois de septembre et décembre, à raison d'une demi-journée par semaine en alternance sur chacun des deux quartiers. L'expérience n'a pas été concluante car nous avons touché très peu de public mais nous réfléchissons à d'autres formes d'intervention. La Mission Locale a également participé aux fêtes de quartier organisées au cours de l'année.

Autre point partenarial important, à la demande de la Ville, la Mission Locale a participé avec les autres acteurs locaux à l'Analyse des Besoins Sociaux sur la thématique de l'employabilité afin d'apporter son expertise de terrain.

Limeil-Brévannes

	Nombre de jeunes	Variation 2021/2022	Part AIFP
Primo	204	-6,8 %	16,0 %
Suivis	384	-7,9 %	14,6 %



Accueillir – Informer – Accompagner

Typologie du public accompagné par âge et sexe



Répartition par sexe

Femmes
40,7 %



Hommes
59,3 %

La population féminine ne cesse de décroître.

Nous avons accompagné 40,7 % de femmes contre 42,8 % en 2021.
En 2020, nous avions une proportion de 45 % de jeunes femmes.

La situation est contrastée selon les sites :

Pour Alfortville et Limeil-Brévannes, nous arrivons à 45 % de femmes accompagnées.

Sur les sites de Créteil et de Bonneuil-sur-Marne, elle avoisine 39 %.



Suivi - Répartition par âge et sexe

	16/17	18/21	22/25
H	2,8 %	31,0 %	25,4 %
F	1,6 %	18,5 %	20,7 %

Répartition par tranche âge

Primo accueil - Répartition par âge

	Alfortville	Bonneuil-sur-Marne	Créteil	Limeil-Brévannes	AIFP
16/17	13,3 %	16,8 %	10,7 %	21,1 %	13,4 %
18/21	56,3 %	63,2 %	57,6 %	54,9 %	57,5 %
22/25	30,4 %	20,0 %	31,7 %	24,0 %	29,1 %

La population des mineurs a fortement augmenté passant de 8,2 % en 2021 à 13,4 % en 2022.

La tranche d'âge des 18/21 ans diminue au profit des plus de 22 ans mais continue à concentrer le public cible de la Mission Locale.

Suivis - Répartition par âge

	Alfortville	Bonneuil-sur-Marne	Créteil	Limeil-Brévannes	AIFP
16/17	3,8 %	5,4 %	3,3 %	8,1 %	4,4 %
18/21	45,6 %	48,5 %	51 %	51,3 %	49,5 %
22/25	50,6 %	46,1 %	45,7 %	40,6 %	46,1 %

Nomenclature européenne des diplômes

Depuis 2019, Décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles, le cadre national des certifications professionnelles selon lequel est établie la classification, par niveau de qualification, des certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) a évolué en fonction de critères de gradation des compétences déterminés au regard des emplois et des correspondances possibles avec les certifications des Etats appartenant à l'Union européenne.

Peu usité jusqu'à présent, ce nouveau cadre tend à s'imposer.

Formation et niveau de diplôme correspondant Titre du diplôme	Niveau de diplôme Ancienne nomenclature	Nouvelle nomenclature 2019
CAP, BEP	anciennement V	3
Baccalauréat	anciennement IV	4
BAC + 2 : DEUG, BTS, DUT, DEUST	anciennement III	5
BAC + 3 : Licence, licence professionnelle, BUT	anciennement II	6
BAC + 4 : Maîtrise, master 1	anciennement II	6
BAC + 5 : Master, diplôme d'études approfondies, diplôme d'ingénieur	anciennement I	7
BAC + 8 : Doctorat, recherches	anciennement I	8

Répartition par niveau de formation du public accompagné

	Alfortville	Bonneuil- sur-Marne	Créteil	Limeil- Brévannes	AIFP
5 : BAC + 2 et au delà	10,9 %	8,8 %	8 %	7 %	9 %
4 : BAC Validé	38,5 %	33,3 %	29,7 %	40,9 %	33,7 %
4 : niveau BAC sans diplôme	9,8 %	12,1 %	9,6 %	7,3 %	9,6 %
3 : CAP/BEP validé et titres professionnels infra BAC	10,7 %	13,5 %	9,1 %	9,9 %	10 %
2 : Niveau infra CAP/BEP	30,1 %	32,4 %	42,8 %	34,9 %	37,7 %

La population diplômée (quel que soit le niveau) a diminué de près de 4 points entre 2021 et 2022.

Les jeunes **titulaire d'un BAC** et au-delà représentent :

- 49,4 % des Alfortvillais
- 47,9 % des Brévannais
- 42,1 % des Bonneillois
- 37,7 % des Cristoliens.



Le public primo-arrivant majoritairement accueilli sur Créteil, est doté d'un faible niveau de qualification.



L'ACTIVITÉ DE LA MISSION LOCALE

2

**Favoriser
l'insertion professionnelle**
L'accès à l'emploi et à la formation



L'accès à l'emploi et à la formation

Les entrées en situation emploi et alternance

L'accès à l'emploi

1 257

Situations
emploi



38,7 % de Femmes



61,3 % d' Hommes



37,5 %
de non diplômés
Ont accédé à un emploi

Répartition par type d'emploi et par commune - Nb de situations

	Alfortville	Bonneuil-sur-Marne	Créteil	Limeil-Brévannes	AIFP
CDI	54	31	88	26	199
CDD + de 6 mois	13	4	23	7	47
CDD / CDI temps partiels	63	15	84	32	194
CDD + Intérim	186	77	255	160	678
Contrats aidés / CDDI	27	25	67	10	129
Non salariés	3	3	3	1	10
TOTAL	346	155	520	236	1 257

19,5%

Les entrées en alternance

193

Contrats
280 en 2021



46 % de Femmes



54 % d' Hommes



49,7 %
non diplômés

Entrées en alternance par commune -Nb de situations

	Alfortville	Bonneuil-sur-Marne	Créteil	Limeil-Brévannes	AIFP
Apprentissage	42	20	63	31	156 - 81 %
Professionalisation	16	1	13	7	37 - 19 %
TOTAL	58 30 %	21 11 %	76 39 %	38 20 %	193

L'accès à l'emploi et à la formation

Partenariat avec Grand Paris Sud Est Avenir



Proposition de
20 postes
en PEC

Grand Paris Sud Est Avenir a proposé 20 postes en Parcours Emploi Compétences (PEC) de 35 heures aux prescripteurs de son territoire :

4 Pôles emploi, 3 Missions Locales (AIFP /Porte de la Brie/ Bord de Marne).

Les recrutements ont eu lieu au premier trimestre 2022.

Afin de faciliter ces recrutements, des réunions régulières ont eu lieu entre GPSEA et les différents prescripteurs en vue de mettre en place une procédure de recrutement PEC.

Une présentation de postes peu connus par notre public, agent de curage, agent de déchetterie , agent polyvalent production horticoles, contrôleur de terrain, pour lesquels peu de candidats avaient été positionnés, a permis aux prescripteurs d'être outillés pour proposer l'ensemble des postes.

Types de poste :

Agent de déchetterie	Agent administratif d'exploitation	1 poste
Agent de curage (service assainissement)		2 postes
Agent polyvalent de production (restauration collective)		1 poste
Agent polyvalent en médiathèque		7 postes
Agent polyvalent en productions horticoles		1 poste
Agent polyvalent piscine de Sucy-en-Brie		1 poste
Assistant administratif polyvalent conservatoire		1 poste
Allotisseur		1 poste
Cantonnier		2 postes
Contrôleur de terrain		1 poste
Magasinier		1 poste

64 jeunes de notre Mission Locale **ont été positionnés** sur ces offres d'emploi.

11 jeunes ont été recrutés



- 1 allotisseur / restauration collective
- 1 magasinier / restauration collective
- 4 agents polyvalents / médiathèque
- 1 agent de soutien logistique / moyens généraux
- 2 cantonniers / propreté urbaine
- 1 contrôleur de terrain / service environnement
- 1 agent polyvalent de production / production agricole

L'excellent partenariat impulsé par le recrutement des Emplois d'Avenir entre 2013 et 2016, se poursuit et porte ses fruits.

L'accès à l'emploi et à la formation

Le partenariat avec les Agences d'Intérim

Les rencontres de l'Intérim

En 2022, le service emploi de la Mission Locale a organisé des temps de rencontre animés par l'OPCO AKTO.

Les rencontres de l'intérim ont comme objectif de **promouvoir le travail temporaire et d'en lever les préjugés**.

Elles mettent également en relation des jeunes suivis par une Mission Locale avec une agence d'intérim.

Les agences d'intérim : Randstad, Abalone et Humando ont été sollicitées.

La séance avec HUMANDO a été annulée par manque de candidats ; les postes proposés couvraient principalement le secteur du bâtiment.

La thématique principale de ces séances est restée la même avec différents focus :

Au programme :

- Le travail temporaire à travers un quizz de l'intérim.
- Le fonctionnement d'une agence d'emploi et sur les modalités de recrutement.
- Les opportunités professionnelles du secteur de l'intérim.
- Les secteurs d'activité, ses métiers et ses besoins.
- Le statut des intérimaires, leurs droits sociaux et l'accès à la formation professionnelle.
- La posture professionnelle à adopter face à une agence d'intérim.
- Sensibilisation à la prévention en Santé et Sécurité au Travail dans l'intérim.

Ces deux séances en visio, ont été très vivantes et très instructives pour le public jeune notamment grâce à la présentation sous forme de quizz. L'évaluation de l'évènement par les jeunes a été très positive.

Les idées reçues sur ce contrat de travail particulier ont pu être déconstruites.

De riches échanges ont permis aux intervenants de susciter l'envie des jeunes de postuler sur les offres en intérim.



L'accès à l'emploi et à la formation

Partenariat avec le Pôle Emploi

PÔLE EMPLOI - Projet Personnalisé d'Accès à l'emploi PPAE

Le Service Public de l'emploi dans les territoires, piloté par l'État, comprend les représentants des principaux opérateurs chargés de la mise en œuvre des politiques de l'emploi au niveau territorial : Pôle Emploi, Missions Locales et organismes spécialisés dans l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

Dans le cadre de la convention locale de coopération signée entre Pôle emploi et la Mission Locale, les modalités de prise en charge des jeunes suivis dans le cadre du PPAE ont été fixées.

La Mission Locale met en œuvre le suivi du PPAE pour les jeunes demandeurs d'emploi de moins de 26 ans dont l'accès ou le retour à l'emploi va de pair avec la résolution de diverses difficultés sociales, personnelles ou de santé et qui nécessitent un accompagnement personnalisé en raison de leur distance à l'emploi et qui ne sont pas éligibles à d'autres dispositifs.

Parmi tous les jeunes envoyés par Pôle Emploi, les critères d'affectation retenus nationalement pour le suivi dans le cadre du PPAE sont les suivants :

- Un projet professionnel mal défini ou en inadéquation avec le marché du travail.
- Une situation personnelle susceptible d'être un frein à l'accès ou au maintien à l'emploi.
- Une absence de repère ou de réseau dans la recherche d'emploi, ou un découragement par les échecs successifs.
- Un niveau de qualification insuffisant au regard du projet professionnel.

Un accord cadre de partenariat nous a engagés à suivre en délégation de PPAE entre 354 et 410 jeunes demandeurs d'emploi inscrits en 2022.

Cette année l'objectif n'a pas été atteint.

183 entrées
en cotraitance



- 55,6 %
Par rapport à 2021

16 %
QPV

Le CEJ déployé par les agences Pôle Emploi et les Missions Locale a entraîné une mise en concurrence des deux opérateurs.

Le public ciblé par l'accord cadre n'a pas été respecté.

Au démarrage du dispositif, dans le mouvement de course à l'objectif, les jeunes ont été fortement sollicités pour entrer au CEJ Pôle Emploi au détriment d'une orientation en cotraitance.

L'accès à l'emploi et à la formation

Les entrées en situation « formation »

449

Parcours de formation



36,5 % de Femmes



63,5 % d' Hommes



55,2 %
de non diplômés
à l'entrée en formation

Répartition par type de formation et par commune

Nombre de situations	Alfortville	Bonneuil-sur-Marne	Créteil	Limeil-Brévannes	AIFP
Remise à niveau	30	12	78	25	147
Maitrise des savoirs de base	21,4 %	23,1 %	41,3 %	37,9 %	32,7 %
Mobilisation / adaptation	19	14	54	8	93
élaboration de projet	13,6 %	26,9 %	28,6 %	12,1 %	20,7 %
Pré qualification	26	8	8	2	44
	18,6 %	15,4 %	4,2 %	3 %	9,8 %
Professionnalisation	14	5	17	7	43
perfectionnement	10 %	9,6 %	9 %	10,6 %	9,6 %
Certification + qualification + création d'entreprise	51	13	32	24	122
	36,4 %	25 %	16,9 %	36,4 %	27,2 %
TOTAL	140	52	189	66	449
	31 %	12 %	42 %	15 %	

Nous constatons une très **légère diminution** des entrées en formation en 2022 (466 situations en 2021). Cependant les **données récoltées des entrées en formation reflètent mal la réalité** :

→ Le **financement des formations** aujourd'hui est **diversifié** (CPF - Compte Personnel de Formation, Région, Pôle Emploi, OPCA - Organisme Paritaire Collecteur Agréé ...) et rend les retours de positionnements en formation moins lisibles pour les conseillers de Mission Locales.

Le public est directement en lien avec ces différents interlocuteurs et une proportion de jeunes entre sur des formations sans que les informations nous parviennent. Ou alors, les informations qui nous parviennent sont partielles et ne permettent pas à notre système d'information de les comptabiliser correctement (les centres de formation font partie de consortium).

→ Nos différents **outils de recherche** et de positionnement des jeunes sur les formations sont multiples et très aléatoires. Les centres de formation doivent inscrire leurs sessions sur différentes plateformes.

→ **Le lien avec les centres de formation** devient compliqué, les organismes sont difficilement joignables.

→ Des **dysfonctionnements** ont été également recensés avec un centre de formation de proximité incontournable (élaboration de projet, remise à niveau) vers lequel les conseillers font de nombreuses orientations. Des mesures correctives menées avec la Région sont en cours.

→ Nous observons également un **changement de comportement du public**, qui depuis la crise sanitaire, a du mal à s'engager sur du long terme et à se projeter sur un projet professionnel de formation. La demande est davantage portée sur l'emploi ou des temps de formation plus courts.

2023 est un tournant auquel nous nous préparons.

Les Missions Locales vont être fortement impactées par un changement radical de calcul des subventions allouées par La Région Île-de-France. Dorénavant, la subvention se composera de deux parties : une part socle sur la base d'indicateurs d'activité et une part sur la base de critères de résultats.

Nous percevrons 600 € par entrée en formation qualifiante dans un secteur en tension, 400 € par entrée en formation dans les autres dispositifs de la Région, 100 € par jeune bénéficiant du dispositif régional « chèques permis de conduire » suite à une orientation de la Mission Locale.

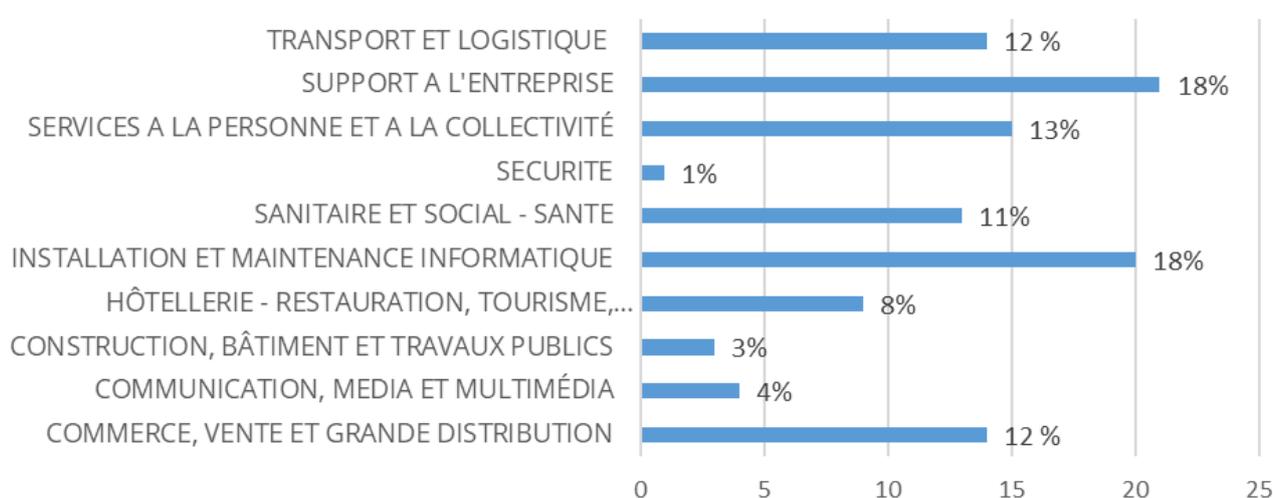
L'accès à l'emploi et à la formation

Les entrées en situation « formation »

L'accès à la formation professionnelle par secteurs d'activité

114

Parcours de formation
pré qualifiants et qualifiants



Les secteurs les plus représentés sont :

- ➔ le support à l'entreprise
- ➔ Le secteur de l'installation, la maintenance et l'informatique,
- ➔ Le service à la personne
- ➔ Le commerce

Aide au permis de conduire

Depuis fin septembre 2022, la Région finance le **permis B** des jeunes Franciliens de **18 à 25 ans** inscrits dans une **démarche d'insertion professionnelle** dans une des situations suivantes :

- ➔ Stagiaires de la formation professionnelle inscrits dans une formation financée par la Région.
- ➔ Les jeunes inscrits et suivis en Mission Locale, signataires d'un parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA).
- ➔ Signataires d'un contrat d'engagement jeune (CEJ).
- ➔ Demandeurs d'emploi résidant dans un quartier politique de la ville.

Sans avance de frais pour les bénéficiaires, l'aide prend la forme d'un chèque « aide au permis » de **1 300€** décomposé en 3 coupons : le 1^{er} d'une valeur de 300 € et les 2 suivants de 500 €.

55 jeunes connus, ont pu bénéficier de cette nouvelle aide en 2022.

Nous avons reçu beaucoup d'appels de jeunes scolarisés dans l'initial (lycée et université) qui ne sont pas éligibles à cette aide (ne font pas partie de notre public).



L'accès à l'emploi et à la formation

L'accompagnement des décrocheurs scolaires

L'obligation de formation

L'obligation de formation vise à **éviter le décrochage** en agissant avant l'échec scolaire ou, lorsque celui-ci est avéré, à "sécuriser" le parcours du jeune en permettant une intervention rapide du réseau des Missions Locales.

Depuis la rentrée scolaire 2020, **l'obligation de formation** s'applique à tout jeune à l'issue de sa scolarité obligatoire jusqu'à ses 18 ans. **Nous sommes financés par la DRIEETS pour réaliser cet accompagnement.**

Cette obligation est respectée lorsque le jeune poursuit sa scolarité dans un établissement d'enseignement, lorsqu'il est apprenti ou stagiaire de la formation professionnelle, lorsqu'il occupe un emploi ou effectue un Service Civique ou lorsqu'il bénéficie d'un dispositif d'accompagnement ou d'insertion sociale et professionnelle.

L'instance de coordination locale est la Plateforme de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs, la **PSAD**.

Son pilotage est assuré par le directeur du Centre d'Information et d'Orientation et le directeur de la Mission Locale compétents sur le périmètre géographique couvert par la PSAD.

Le Val-de-Marne est découpé en 10 districts. **Le territoire de la Mission locale couvre 3 districts :**

Le district 4 (Alfortville), 5 (Créteil et Bonneuil-sur Marne) et le district 10 (Antenne de Limeil-Brévannes).

Ce **découpage administratif** complexifie la prise en charge des décrocheurs. En effet, chaque PSAD peut concerner plusieurs Missions locales et une direction de CIO peut avoir en charge plusieurs districts. Lorsque les jeunes déménagent (changement de district, d'académie) nous devons veiller à ce qu'ils soient identifiés par la bonne plateforme pour éviter une interruption de suivi.

Cette collaboration étroite avec les CIO permet d'être réactif et de rechercher avec chaque famille, la solution la plus adaptée ; recherche de solution sous statut Education Nationale ou ouverture aux propositions d'insertion de la Mission locale.



Dans le cadre de notre accompagnement sur le public des décrocheurs scolaires, nous avons pu réaliser plusieurs actions sur notre territoire durant cette année 2022 :



- ➔ Organisation avec les directeurs de CIO de 13 PSAD sur nos 3 districts.
- ➔ Intervention dans le cadre des GPDS - **Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire** au lycée Gutenberg de Créteil dans une réunion de concertation avec les chefs d'établissement des lycées de Créteil, la MLDS - Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire et le CIO - Centre d'Information et d'Orientation. Nous avons pu échanger et convenir d'un rapprochement entre nos structures pour organiser un accueil individuel des jeunes en voie de décrochage scolaire à la Mission locale. Nous
- ➔ Implication sur l'action PAVI - **Pôle d'Accompagnement Vers l'Insertion**.
Le PAVI accompagne individuellement des jeunes décrocheurs qui n'ont pas vocation à aller vers une rescolarisation (même si c'est le désir de certains) pour lesquels il faut démontrer une possibilité d'insertion professionnelle, de certification, hors statut scolaire.
Nous avons présenté notre structure et ses missions lors de l'information collective de lancement de l'action en présence des jeunes convoqués et des familles accompagnantes, mais également fait le point en cours de parcours sur chacun des projets individuels et proposé des axes de travail.
- ➔ Participation à une rencontre dans le cadre de la commission **Cité Educative** avec les différents partenaires locaux accompagnant les jeunes sur la ville : CIO/ Pluriels 94/ PRIJ,...





L'ACTIVITÉ DE LA MISSION LOCALE



Les dispositifs d'accompagnement



Les dispositifs d'accompagnement

Le Contrat d'Engagement Jeune



Le Contrat d'Engagement Jeune - Lancement du dispositif

En vigueur depuis le 1^{er} mars 2022, le Contrat Engagement Jeune a succédé à la Garantie Jeunes dans un cadre d'accompagnement profondément renouvelé.

Ce dispositif s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans révolus (ou 29 ans révolus lorsqu'ils disposent d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), qui ne sont pas étudiants, ne suivent pas une formation et présentent des difficultés d'accès à l'emploi durable.

Le CEJ est assorti d'un engagement des jeunes à suivre un programme intensif de 15 à 20 heures par semaine composé de différentes activités. Ce n'est pas sans difficultés que ce nouveau dispositif s'est déployé.

- ▷ Le CEJ est mis en place conjointement par **deux opérateurs**, les Missions Locales et les agences Pôle Emploi.

Bien qu'en théorie les orientations vers les deux « institutions » soient ciblées par type de public (les jeunes les plus proches de l'emploi suivis par Pôle emploi et les jeunes les plus éloignés par les Missions Locales), la réalité de terrain et les contraintes fortes de montée en charge rapide pour Pôle emploi ont provoqué de nombreux chevauchements et doublons de suivi qui ont rendu le dispositif illisible par le public et de nombreux partenaires.

- ▷ Les modalités de mise en œuvre du dispositif CEJ imposent un parcours personnalisé renforcé assorti d'un **programme intensif de 15 à 20 heures par semaine** composé de différents types d'activités.

Le dispositif ne rencontre que peu d'adhésion auprès des jeunes ciblés comparativement à la Garantie Jeunes.

L'intensivité du suivi proposé, avec la recherche d'une mise en activité de 15 à 20 heures par semaine ne correspond pas à la réalité actuelle du marché de l'emploi qui est très dynamique. Les jeunes les plus près de l'emploi trouvent actuellement rapidement des solutions et maintenir les autres dans une « pseudo activité » intensive manque de sens sur la durée.

Pour les jeunes entrés en CEJ, les constats sont partagés sur la difficulté pour les conseillers à maintenir les jeunes bénéficiaires dans une dynamique régulière de démarches diverses.

Les conseillers passent un temps considérable à relancer le public afin qu'il participe aux actions proposées et / ou qu'il rende des comptes sur ses démarches d'insertion. Concernant ces deux aspects (entrées et mise en œuvre des parcours), ces difficultés étaient significativement moindres avec la Garantie Jeunes qui par sa souplesse de mise en œuvre correspondait davantage à la réalité de fonctionnement du public jeune actuel.

- ▷ Les **règles d'octroi de l'allocation**, très différentes de celles de la Garantie Jeunes, sont également un frein. Par exemple un jeune en CUI à temps partiel ou en CDD Insertion qui percevrait moins de 520 € ne pourra pas voir compléter sa rémunération à hauteur de l'allocation CEJ.

- ▷ S'ajoute à cela l'extrême **lourdeur administrative** du CEJ concernant

- Le dossier de candidature (nombre important de documents à faire signer et notamment les éléments de situation fiscale que les jeunes doivent demander à leur parents, nécessaires au calcul de l'allocation de base).

- Le reporting dans notre système d'information de la moindre heure réalisée en fonction d'un barème.

Le contrat d'engagement jeune est lancé

Depuis le 1^{er} mars, les Cristoliens de moins de 26 ans sans formation ni emploi peuvent bénéficier du contrat d'engagement jeune. Un accompagnement intensif pour construire leur projet professionnel, découvrir des métiers, se former et trouver un emploi.

À Créteil comme sur tout le territoire, les missions locales et les agences Pôle emploi proposent depuis début mars le nouveau contrat d'engagement jeune (CEJ). "Ce dispositif s'adresse à tous les jeunes de moins de 26 ans – ou de moins de 30 ans pour les jeunes en situation de handicap – sans emploi ni formation qui souhaitent s'engager dans un parcours renforcé vers l'emploi", indique Frédéric Séné, directeur de la mission locale de Créteil. Quand un jeune signe son contrat, il bénéficie d'un programme intensif de 15 à 20 heures par semaine, composé de différents types d'ateliers socio-professionnels, sur une durée de 6 à 12 mois. Un conseiller dédié suit le jeune tout au long de son parcours et jusqu'à ce qu'il accède à un emploi ou une formation. Ce contrat s'accompagne d'une allocation pouvant aller jusqu'à 500 euros par mois en fonction de ses ressources et sous condition de respecter ses engagements.

Des freins à lever

Avec le CEJ, la situation globale est prise en compte de façon à lever tous les freins périphériques qui peuvent exister pour trouver un emploi durable. La qualification, la mobilité, le logement ou la santé sont autant de difficultés auxquelles les jeunes doivent faire face avant de trouver leur place dans le monde professionnel. "Lever ces freins c'est permettre aux jeunes de se mettre dans les meilleures dispositions pour se diriger vers l'emploi ou la formation. Nous travaillons aussi avec eux sur la cohésion et la prise d'au-



Les ateliers du CEJ sont organisés à la mission locale de Créteil située dans le quartier du Port.

tonomie et nous les aidons à prendre confiance en eux, d'autant plus que le marché de l'emploi est actuellement assez porteur quels que soient les métiers recherchés", poursuit Frédéric Séné. Pour entrer dans ce dispositif, le jeune doit se rendre à la mission locale de Créteil ou dans une agence Pôle emploi, sachant que la mission locale propose également

d'autres services et dispositifs spécifiquement destinés aux moins de 26 ans. Avec le CEJ, les jeunes Cristoliens disposent d'une nouvelle occasion de trouver leur voie.

Plus d'infos

Mission Locale / 7, esplanade des Abymes / 01 43 99 28 00



TÉMOIGNAGE

Pierre-Jean, Cristolien, 20 ans
"J'ai eu un bac pro hôtellerie-restauration en 2019, mais avec la crise sanitaire, je n'ai pas réussi à trouver d'emploi dans ce secteur d'activités. L'année dernière, la Ville m'a confié une mission de trois mois à la crèche Françoise Dolto qui m'a permis de découvrir un nouvel univers, c'était très intéressant. Aujourd'hui, avec le CEJ, je suis accompagné par une conseillère à la mission locale pour définir mon projet professionnel, car mon souhait est dorénavant de trouver un emploi dans la vente..."

Les dispositifs d'accompagnement

Le Contrat d'Engagement Jeune



Le Contrat d'Engagement Jeune - Données d'activité

Les entrées en CEJ

29 entrées GJ

Valorisées dans les objectifs CEJ

246 entrées en CEJ

63 %



275 entrées

Sur un objectif 2022

GJ + CEJ de 310 entrées

Soit 89 % de l'objectif



37 %

Répartition des 275 entrées par site et typologie du public

	Alfortville	Bonneuil-sur-Marne	Créteil	Limeil-Brévannes	AIFP
Entrées en CEJ	72 j 26,2 %	23 J 8,4 %	140 j 50,9%	40 J 14,5 %	275 Jeunes
% Non diplômés	43 %	34,8 %	47,8 %	42,5 %	44,7 %

13,8 % de QPV

Les sorties du CEJ

Situation à la sortie	Nb sorties	Nb sorties
CDI / CDD >= 6 mois	40	30,1%
Scolarité	5	3,8%
Contrat aidé	6	4,5%
CDD < 6 mois	8	6,0%
Formation	21	15,8%
Autre	53	39,8%
Total général	133	100,0%

133 sorties du CEJ

- ➔ 30 % de sorties pour **emploi**
- ➔ 4 % de sorties vers la **scolarité** avant la fin du parcours.
- ➔ 52 % de sorties **à terme**
- ➔ 14 % de sorties pour **abandon, non respect des engagements** déménagement

Les dispositifs d'accompagnement

Le parrainage

40
Jeunes
parrainées



50 % de Femmes

50 % d' Hommes

70 %

solutions de
sorties

En 2022, **40 jeunes suivis à la Mission Locale ont été coachés par une marraine ou un parrain** de notre réseau dans leurs démarches de recherche d'emploi et/ou de formation.

Notre réseau de marraines et parrains est constitué de professionnels en activité (1 jeune retraité) qui se proposent bénévolement de faire bénéficier de leur expertise professionnelle à des jeunes en recherche d'emploi suivis à la Mission Locale.

La mise en relation "jeune/marraine ou parrain" tient donc compte des postes ou secteurs d'activité recherchés par les jeunes afin que les marraines/parrains leur apportent un éclairage très précis et concret sur les réalités des domaines professionnels qui les concernent. Au delà des conseils formels sur les techniques de recherche d'emploi et sur les voies d'entrée dans les métiers concernés, l'esprit et la plus-value de ce projet consiste à établir des passerelles entre le monde de l'entreprise et les jeunes afin de donner confiance à ces derniers.

En 2022, **15 parrains de divers secteurs d'activité se sont mobilisés pour accompagner notre public.**

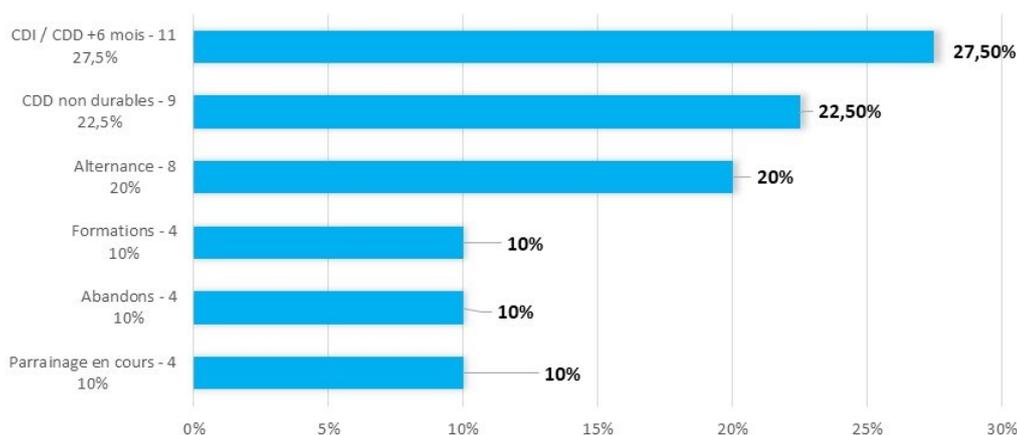
Ces parrains sont issus des métiers de :



l'aéroportuaire,
des ressources humaines / coach certifié
de la fonction publique,
du logement HLM,
de la finance,
de l'industrie,
des services juridiques,
de l'informatique,
des métiers de l'entretien,
de la communication



1 parrain est jeune retraité
2 coachs certifiés



28

Jeunes en solution
en fin de parrainage



L'ACTIVITÉ DE LA MISSION LOCALE

4

Favoriser l'insertion sociale

Vie quotidienne – Accès aux droits



Les allocations versées dans le cadre du PACEA

Parcours d'Accompagnement Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie



277 292 € versés en 2022 - 38 % / 2021 (447 231 €)	572 jeunes bénéficiaires - 17 % / 2021 (686 jeunes)	485 € moyenne/jeune + 11 % / 2021 (438 €)
--	---	---

Le PACEA est le cadre contractuel de l'accompagnement des jeunes par les Missions Locales.

En fonction de la situation et des besoins, le bénéfice d'une allocation peut être accordé à un jeune intégrant un PACEA. Elle est destinée à soutenir ponctuellement la démarche d'insertion du jeune vers et dans l'emploi et l'autonomie.

En 2022, **le nombre d'entrées en dispositif PACEA a fortement chuté** passant de 1 209 entrées en 2021 à 501 entrées en 2022, le PACEA étant incompatible avec le CEJ.

Pour notre structure, **l'enveloppe s'est élevée à 280 523 € contre 497 007 €** en 2021 soit 44 % de diminution.

Suite aux dotations liées à la pandémie, l'année 2021 avait été une année exceptionnelle.

98,8 % de notre enveloppe a été consommée.

Les problèmes liés aux comptes bancaires sont récurrents dans nos structures. Ainsi toutes les demandes d'aide n'ont pu être versées pour diverses raisons :

- ➔ Un compte en banque fermé suite à des incidents
- ➔ L'intitulé de compte ne correspondant pas ou plus à l'identité du jeune (les erreurs en préfecture sont de plus en plus nombreuses (ex un des prénoms à la place du nom, inversement mois et jour de naissance, lettres inversées etc...))
- ➔ Un compte Nickel non activé...

En 2022,

**8 800 € demandés
n'ont pu être versés**

Ce qui correspond à 38 jeunes et 43 demandes de versement.

Nature allocation	Mois du suivi	Montant demandé (€)	Date de versement	Montant versé (€)	Etat versement	Actions
PACEA	10/2022	200	-		Accepté ASP	



Programme Insertion Santé de Créteil Solidarité

« Le programme « Insertion et Santé » a été conçu pour replacer les problématiques de santé (mentale) et d'accès aux soins au cœur des parcours des personnes vulnérables éloignées de l'emploi et des circuits d'insertion classique. Ce faisant, il offre parallèlement un **appui aux professionnels** de l'insertion, en leur permettant de mieux cerner les problèmes et besoins de santé des personnes, et surtout leurs possibles retentissements sur leurs parcours d'insertion, tous singuliers mais qui présentent des similitudes, des dénominateurs communs. »

Depuis 2006, **CRETEIL SOLIDARITE** assure au sein de la Mission locale l'organisation et le suivi de consultations de soutien psychologique. Les consultations, assurées par **une psychologue clinicienne**, ont lieu 2 matinées par mois (une matinée de suivi peut se rajouter en fonction de la demande).

45 consultations
43 % de rendez-vous honorés

48 bénéficiaires
+ 65 % / 2021



65 %
de Femmes
51 % en 2021

Le regard et l'analyse d'Hélène SCHMITT, psychologue intervenante à la Mission locale :

Le dispositif de soutien psychologique auprès des usagers de ces missions locales bénéficie à **différents profils de jeunes** : certains, en recherche d'une formation ou d'un emploi, sont en proie à des questionnements existentiels et ont besoin d'un lieu où élaborer ces questions ; d'autres, du fait de difficultés psychologiques préexistantes, se retrouvent exclus du système scolaire ou des parcours d'études « classiques » et peinent à trouver leur place dans le monde du travail ; d'autres encore s'inscrivent dans des parcours de formation ou travaillent déjà mais vivent des situations familiales et/ou sociales difficiles.

Le soutien psychologique qui leur est proposé vise ainsi à leur offrir un espace de réflexion et de respiration, afin de les remettre ensuite en place d'acteurs de leur propre vie. Cet accompagnement est aussi parfois l'occasion d'articuler l'accompagnement vers l'emploi ou le logement avec des problématiques de santé. Il n'est pas rare qu'une orientation vers un suivi psychiatrique soit proposée, notamment dans les cas de dépression, de **troubles anxieux généralisés ou de schizophrénie ou d'états-limites**.

Ces troubles semblent assez présents parmi les bénéficiaires rencontrés en 2022. Les phénomènes anxiodépressifs semblent en **lien direct avec le contexte sanitaire et socio-économique**. La crise économique et sanitaire a marqué un coup d'arrêt à de nombreux projets d'études et de formation. Certains jeunes semblent n'avoir jamais vraiment pu reprendre en main la construction de leur parcours de vie au déconfinement, et peinent depuis à concevoir et diriger leurs propres projets de formation, d'emploi et de vie. Ce sont souvent ces mêmes jeunes qui peinent d'ailleurs à s'inscrire en tant qu'adultes au sein de la société de manière générale.

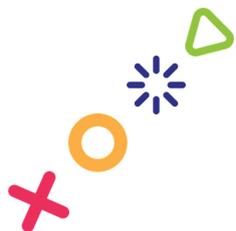
La **relance économique au premier semestre 2022** a également eu un effet révélateur sur ce phénomène, car de nombreux bénéficiaires ont pu s'inscrire dans l'emploi ou la formation à cette période, désertant ainsi la consultation de soutien psy. Seuls sont restés les jeunes les plus en difficulté et les plus « abimés » par la crise, probablement déjà fragiles avant l'arrivée du COVID. Certains d'entre eux ont quitté le parcours scolaire et de formation depuis déjà plusieurs années, d'autres ont eu des démêlés avec la justice. Pour plusieurs d'entre eux, les consultations de soutien psychologique ont permis de reconnaître l'existence d'un trouble psychique ou d'un handicap les tenant éloignés de l'emploi et de la formation. Il s'agit donc pour ces bénéficiaires de les réinscrire dans un parcours de soin global, et, le cas échéant, de faire valoir leurs droits auprès des instances concernées : démarches diagnostiques, orientation vers la MDPH, vers les différents acteurs sociaux, médicaux et paramédicaux, et poursuite de l'accompagnement psychologique.

A la Mission Locale Plaine centrale, le profil socio-économique des usagers est sensiblement différent de celui des jeunes de la Mission Locale de Boissy-Saint-Léger. On y relève davantage de jeunes très éloignés de l'emploi, de la formation et de l'accès au logement, en rupture depuis plusieurs années avec le système scolaire.

Les problématiques migratoires sont fréquentes et les problématiques de justice plus prégnantes.

Le taux de rendez-vous honorés est dans cette structure, inférieur à celui de Boissy-Saint-Léger, malgré le dispositif de rappel systématique mis en place.





LE RESEAU DES MISSIONS **LOCALES**

5

Un réseau national



Un réseau régional





Chiffres clés

DU RÉSEAU DES MISSIONS LOCALES EN 2022

SOURCE SYSTÈME D'INFORMATION I - MILO 2022

Près d'**1,1 million de jeunes accompagnés** dans leur accès à l'emploi et à l'autonomie, dont **400 000** sont accueillis pour la première fois.

Plus de **252 000 jeunes** ont signé un parcours personnalisé et contractualisé, près de **200 000** sont engagés dans un parcours intensif **Contrat d'Engagement Jeune** ou **Garantie Jeunes**.

312 000 jeunes en **emploi**.

127 000 jeunes en **formation**.

60 000 contrats en **alternance**.

Plus de **23 000 jeunes** retournés en **formation initiale**.

17 000 jeunes ont été accompagnés en mission de **Service Civique**, dont **3 000** au sein du réseau.

437 MISSIONS LOCALES
ET **6 800** LIEUX D'ACCUEIL

15 ARML

15 000 PROFESSIONNELS



Les Missions Locales d'Île-de-France

Chiffres clés 2022

A titre de comparaison



Les chiffres clés des Missions Locales d'Île-de-France

JANVIER-DÉCEMBRE 2022

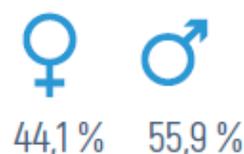
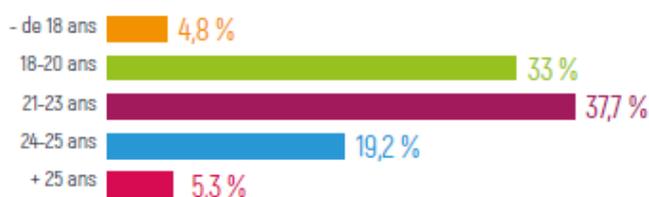
L'année 2022 a été marquée par la fin du dispositif de la Garantie Jeunes (GJ), porté uniquement par les Missions Locales depuis plusieurs années, au profit du Contrat d'Engagement Jeune (CEJ), co-porté avec Pôle emploi.

Les objectifs d'entrées en GJ/CEJ fixés pour 2022 ont été dépassés par les Missions Locales franciliennes, qui ont su se saisir de ce dispositif et le proposer à de nombreux jeunes franciliens.

TYPOLOGIE DES JEUNES ACCOMPAGNÉS

172 548
jeunes accompagnés

dont **63 355**
jeunes primo-arrivants



3 485
Entrées en
Garantie Jeunes

22 448
Entrées en Contrat
d'Engagement Jeune

25 933
Cumul des entrées
en GJ & CEJ

39 586
Entrées en PACEA

116 769 976€
versés dans le cadre des allocations
PACEA/GJ/CEJ

28,1 %
de jeunes résidents en QPV

1,8 %
de jeunes accompagnés
bénéficiaires du RSA

9,1 %
sont titulaires du
permis B ou AM

11,9 %
disposent d'un
véhicule

74,7 %
sont hébergés
dans leur famille

8,7 %
sont en logement
autonome

16,6 %
sont sans logement fixe
ou hébergés par des amis

L'ACTIVITE

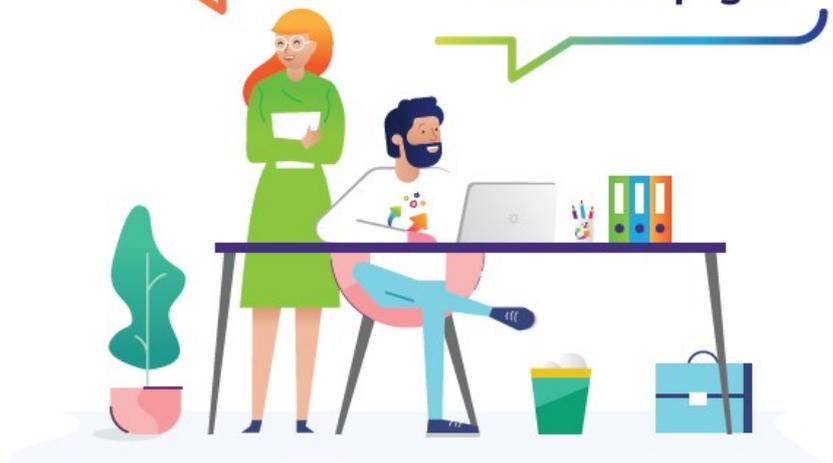
du CLLAJ

Plaine Centrale du Val-de-Marne



À la recherche
d'un logement ?

l'équipe du CLLAJ
vous accompagne



Le CLLAJ Plaine Centrale du Val-de-Marne,

adossé à l'association support de la Mission Locale (AIFP) est né en 1989.

Les Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) proposent aux jeunes de leur territoire, des conseils, de l'information, un lien vers les partenaires, un accompagnement pour leur permettre l'accès aux droits et à une solution logement adaptée.

Notre CLLAJ intervient auprès des jeunes de de **18 à 30 ans domiciliés sur notre territoire** et disposant de **ressources mensuelles supérieures à 530€** quelles que soient leurs situations familiales et professionnelles.

L'AIO - Accueil Information Orientation / accompagnement

Des **temps d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation** pour identifier les difficultés et apporter des réponses aux problématiques de logement soulevées par les jeunes (recherche, accès, maintien).

Des **entretiens individuels** avec un **diagnostic habitat** et la mise en place d'un projet personnalisé d'accès ou de maintien dans le logement.

Animation de réseau pour favoriser le travail en collaboration avec l'ensemble des partenaires acteurs du logement.

Animation de réseau pour favoriser le travail en collaboration avec l'ensemble des partenaires acteurs du logement.



Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes

- Vous avez entre 18 et 30 ans ?
- Vous avez des ressources mensuelles régulières ?
- Vous résidez sur la commune d'Alfortville, de Bonneuil-sur-Marne, de Créteil ou de Limeil-Brévannes



Qui sommes-nous ?

Le CLLAJ a pour mission de favoriser l'accès au logement autonome des jeunes de 18 à 30 ans. C'est un service de la Mission Locale de la Plaine Centrale du Val-de-Marne.

*





Les caractéristiques du public accueilli en 2022

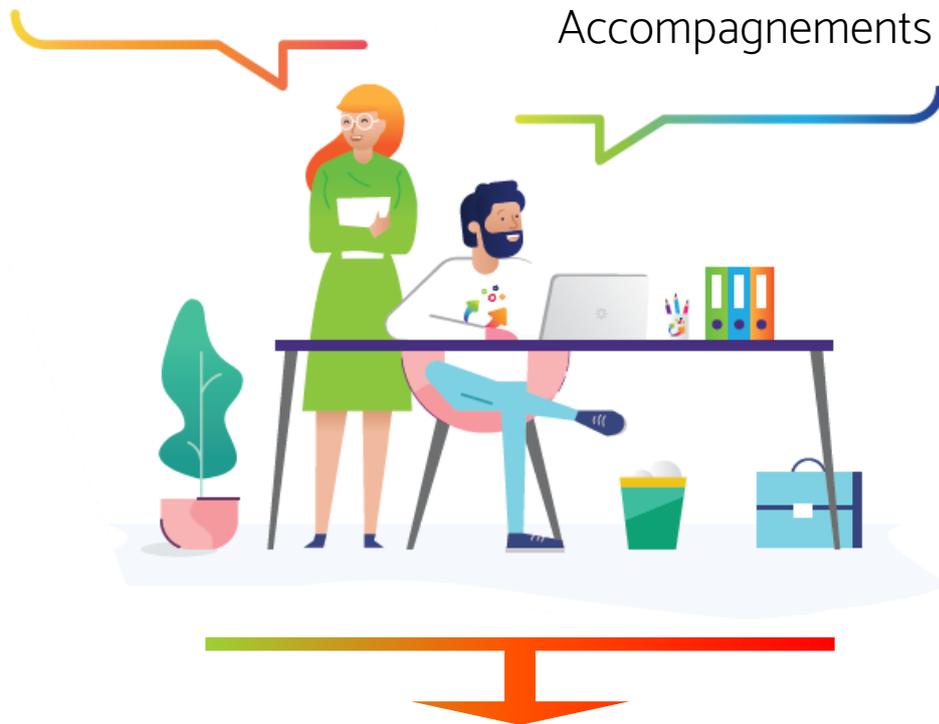


327

Jeunes reçus pour
la première fois
au CLLAJ

506

Accompagnements



109

Relogements
en logement autonome

61

Relogements
en logement temporaire



Les caractéristiques du public nouvellement accueilli

Baisse modérée de 6% du nombre de nouvellement accueillis au CLLAJ.

327

Inscriptions en 2022

Nombre	2021	2022
1^{er} accueils	348	327
Suivis	671	506

- 6 %

- 25 %

506

accompagnements

Caractéristiques du public reçu

-  48 % de femmes
-  32 % de 22/24 ans
-  37 % en emploi durable
-  67 % de célibataires sans enfant
-  68 % de cristoliens
-  43 % d'orientations par la Mission Locale

Conditions d'hébergement

-  Parents : 26% (24% en 2021)
-  Famille élargie/tiers/urgence : 30% (40% en 2021)
-  Locataires : 15 % (13% en 2021)
-  Résidants en FJT : 25% (19% en 2021)
-  SDF / Squat : 4 %

Forte augmentation de la tranche d'âge 25 / 30 ans, 33% en 2022 contre 19 % en 2021, qui pourrait s'expliquer par la difficulté pour notre public à se stabiliser au niveau du 1^{er} emploi.

Les démarches d'accès au logement sont enclenchées plus tardivement par des jeunes qui ont eu des trajectoires de décohabitation ; fin de logement de transition, séparation, retour temporaire chez les parents.

Niveau de ressources à l'inscription

Ressources des foyers		
< 970 €	Entre 970 et 1231 €	> 1231 €
35 %	20 %	45 %

Le niveau de **ressources** du public accueilli **continue à diminuer en 2022**.

En 2021, seuls 31% des jeunes accueillis se situaient dans la première tranche des ressources.

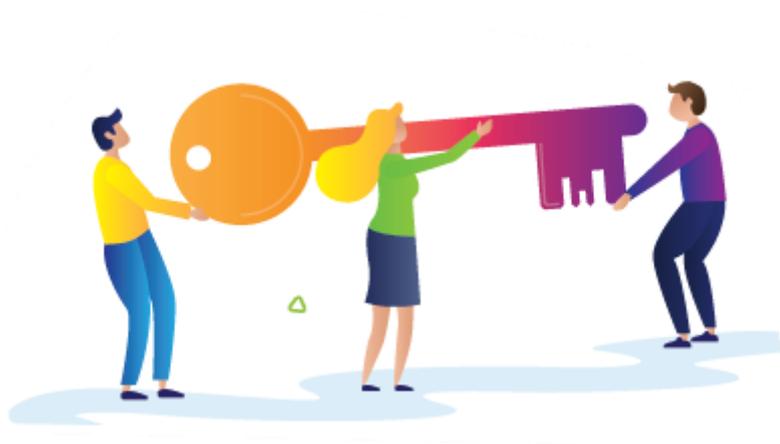
Compte-tenu du niveau de ressources du public accueilli, une étape en hébergement intermédiaire (FJT, Résidence sociale...) est souvent indispensable avant d'accéder au logement autonome, d'où l'importance de pouvoir mobiliser nos dispositifs d'hébergement temporaire (Logement Relais Jeunes, convention avec la résidence sociale « Le Stendhal » à Créteil) ainsi que nos très bons partenariats avec les Foyers de Jeunes Travailleurs du département.



L'ACTIVITÉ DU CLLAJ



Les solutions trouvées en 2022



Les solutions de logement

Logement autonome & hébergement temporaire

170

Accès au
logement

61 solutions
en logement intermédiaire

Soit une
baisse de 10 %
par rapport à 2021
(68 entrées)

Dont **18 entrées**
dans le cadre du dispositif
Logement Relais Jeunes

Dont **6 entrées** dans la
Résidence sociale Le Stendhal

109 solutions
en logement autonome

Soit une
hausse de 27 %
par rapport à 2021
(86 relogements)

99 logements
sur le **parc social**.

10 logements
sur le **parc privé**.



Les dispositifs d'accès au logement temporaire

Le Logement Relais Jeunes

Les entrées dans Logement Relais Jeunes

Le dispositif Logement Relais Jeunes est géré et administré par le **Conseil Départemental du Val-de-Marne** et a pour mission de proposer un hébergement temporaire (24 mois au maximum) en résidence sociale, à des jeunes gens célibataires âgés de 18 à 25 ans révolus, débutant professionnellement et/ou poursuivant leur parcours d'insertion sociale et professionnelle.

L'accompagnement social réalisé par le CLLAJ en cours d'hébergement a pour vocation de préparer le public à accéder au logement autonome et à sa sortie du dispositif.

Par convention, le CLLAJ dispose de 36 logements au sein des résidences ADEF de Créteil (20 logements) et Bonneuil-sur-Marne (16 logements).

49

bénéficiaires

18 entrées

sur l'année

86 %



D'hommes

20 %

En situation d'urgence à l'entrée dans les lieux.

26 %

En fin de prise en charge ASE, essentiellement des jeunes Mineurs Non Accompagnés.

Ces chiffres sont très représentatifs du public visé par le dispositif, c'est-à-dire en rupture ou en risque majeur de l'être.

47 % des jeunes en contrat en alternance à leur entrée dans le dispositif.

37 % disposent de **ressources comprises entre 501€ et 880€** à leur entrée.

35 % perçoivent entre **881 € et 1 100 €** de ressources.



Les sorties du Logement Relais Jeunes en 2022

13 jeunes sont **sortis** du dispositif.

9 ont accédé à **un logement autonome** sur le parc social.

1 jeune femme a été relogée dans le **parc privé**

3 jeunes sont retournés au domicile familial.

2 ans ½

Durée moyenne de l'hébergement dans le dispositif

pour les **13 sortants**.



Les dispositifs d'accès au logement temporaire

La Résidence Le Stendhal et autres dispositifs de droit commun

22 logements

sont mis à disposition du CLLAJ

14 F1 de 19 à 21 m² pour célibataire

8 F2 de 28 m² pour couple

ou famille monoparentale.

32 jeunes bénéficiaires

en 2022

dont 6 nouvelles entrées sur l'année.

La résidence sociale Le Stendhal, gérée par **Créteil Habitat**, offre à des personnes en cours d'insertion sociale et professionnelle une solution de logement temporaire adaptée en vue de les accompagner au mieux vers un logement plus pérenne.

La durée d'hébergement « théorique » est limitée à 24 mois.

Le CLLAJ réalise l'accompagnement social des résidents en étroite collaboration avec la responsable de la résidence et la chargée de gestion locative afin d'accompagner au mieux les résidents.

La **typologie** des jeunes entrants est **sensiblement différente du Logement Relais Jeunes** :

- ✓ Des **situations professionnelles plus consolidées** (47 % de CDI, très peu d'alternants).
- ✓ Un niveau de ressources moyen de 1240€ par mois.

En cela, les deux dispositifs sont très complémentaires et représentatifs des problématiques rencontrées par les jeunes accueillis.

11 sorties

en 2022

Vers une accession à un logement autonome.

Ces sorties ont concerné **7 célibataires et 4 familles** monoparentales.

La **durée moyenne** d'hébergement de ces bénéficiaires s'élève à **32 mois**.

Les dispositifs de droit commun

Parallèlement à ces dispositifs propres à notre structure, les conseillères du CLLAJ se saisissent de toutes les opportunités permettant l'accès à un logement temporaire:

Le SIAO

En 2022, **48 dossiers** de demandes ont été réalisés auprès du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation.

L'offre du Conseil Départemental

13 dossiers d'admission ont été adressés au Conseil Départemental sur des offres du contingent départemental.

Le partenariat avec l'ALJT

Le CLLAJ entretient une collaboration **très fructueuse** avec plusieurs FJT du département avec un partenariat particulièrement étroit avec le FJT de Créteil.

En 2022, **44 dossiers d'admission** ont été présentés aux ALJT du Val-de-Marne lesquelles ont donné lieu à **17 entrées** effectives.

L'accès au logement autonome

Soutient de la CAF - DALO - Aide à l'installation

Le soutien de la CAF du Val-de-Marne



Depuis de nombreuses années, la CAF du Val-de-Marne soutien l'action du CLLAJ

dans le cadre d'un partenariat conventionnel visant à reloger des familles allocataires de la CAF.



28 familles allocataires
de la CAF

Parmi les 109 ménages relogés.

Ces 28 familles, **17 familles monoparentales et 11 couples avec enfants, se trouvaient majoritairement en situation de logement très précaire** au moment de leur accueil au CLLAJ :

- 10 familles étaient hébergées en FJT, résidence sociale ou à l'hôtel (115).
- 9 vivaient toujours chez leurs parents ou bien y étaient retournées suite à une séparation.
- 5 étaient déjà locataires et recherchaient un logement plus grand.
- 4 ménages étaient hébergés chez des amis ou dans la famille élargie.

Le recours DALO - Droit Au Logement Opposable

Le relogement des familles prioritaires

De nombreux ménages suivis par notre structure sont reconnus publics prioritaires.

Les conseillères du CLLAJ sont donc très régulièrement amenées à accompagner le public dans le cadre d'un recours DALO.

78 dossiers instruits

Ont donné lieu à

22 relogements prioritaires.

Une aide à l'installation pour les jeunes relogés

Face au constat d'une **grande précarité financière et sociale** d'un grand nombre de jeunes relogés par le CLLAJ, le Conseil d'Administration de l'AIFP a proposé et validé la mise en place **d'un fonds d'aide exceptionnel à l'installation dans les lieux.**

Ce fonds d'aide expérimental, **financé sur les fonds propres de l'AIFP** consiste en une aide à l'acquisition d'équipements de première nécessité (électroménager, literie, mobilier de base...) sur la base de 500€ pour un célibataire et de 1000€ pour un ménage ou une famille.

Au total, **ce sont 49 ménages qui ont pu être aidés, dont 16 familles, pour un montant total de 30 921€.**

500 €

pour un célibataire

1 000 €

pour une famille

49 ménages aidés

dont 16 familles



L'accès au logement autonome

Le Fonds de Solidarité Habitat

Le FSH - Fonds de Solidarité Habitat

17 familles
ont bénéficié
de cet accompagnement social

8 célibataires
2 fratrie
6 familles monoparentales
1 couples avec 3 enfant (s)

Le Fonds de Solidarité Habitat - FSH - accorde des aides financières aux personnes qui rencontrent des difficultés pour payer les dépenses liées à leur logement (factures, loyers...).
Il existe un FSH par département.

Outre l'attribution d'aides directes aux familles, le FSH finance également des mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) confiées à des associations d'insertion par le logement dans le cadre d'un accès ou d'un maintien dans un logement pérenne, un Logement Relais (Jeunes et familiaux) ou une résidence sociale.

« L'accompagnement social lié au logement est une mesure d'insertion par le logement qui vise à l'appropriation du logement par la personne, son insertion dans son environnement et/ou son maintien dans le logement. C'est un accompagnement spécialisé temporaire, centré sur le ménage, qui vise à développer des capacités d'autonomie et de responsabilisation.

C'est un accompagnement spécifique complémentaire aux actions déjà menées par les travailleurs sociaux, contractualisé, fondé sur l'adhésion à une relation d'écoute et de conseil prenant en compte la globalité de la situation du ménage.

Il fait obligatoirement l'objet d'un contrat entre le bénéficiaire et l'association agréée qui précise l'objectif de la mesure, les problèmes à résoudre et les modalités concrètes du suivi.»

C'est dans ce cadre que le CLLAJ est conventionné par le Conseil Départemental pour effectuer l'accompagnement social de familles dans le cadre de **l'accès ou du maintien dans les lieux**.

Cet accompagnement social vise à stabiliser la situation de ménages rencontrant d'importantes difficultés liées le plus souvent à des dettes locatives ou autres arriérés auprès d'autres créanciers.

L'accompagnement social porte sur :

- ❖ L'installation dans les lieux,
- ❖ La constitution du dossier d'aide personnalisée au logement (APL) ou Allocation Logement,
- ❖ L'apprentissage de l'utilisation du logement, de son entretien et de l'utilisation des parties communes,
- ❖ La découverte des relations de voisinage, de l'insertion dans l'environnement,
- ❖ Les relations avec le bailleur ou ses services de gestion locative et avec les autres travailleurs sociaux,
- ❖ La gestion du budget logement : paiement régulier du loyer et des charges, provisions pour charges, impôts locaux et assurance habitation,
- ❖ L'accès aux droits et l'accompagnement dans les démarches administratives, juridiques et financières

En fin d'accompagnement, la mise en place de relais adéquats si la situation le nécessite.



Nous remercions l'ensemble des financeurs qui soutiennent l'AIFP

dans la mise en œuvre des politiques publiques d'insertion des jeunes et qui contribuent à aider notre structure à déployer des actions particulières sur notre territoire.



FINANCEURS 2022

DRIEETS Convention d'objectifs fonctionnement	578 234,00 €
DRIEETS Contrat d'Engagement Jeune	453 450,00 €
DIRECCTE Obligation de formation 16/17 ans	35 628,00 €
DIRECCTE (Projet Opale / Insertion des jeunes migrants)	15 620,00 €
DIRECCTE Parrainage	12 200,00 €
GPSEA Fonctionnement Mission Locale	476 020,00 €
Conseil Régional fonctionnement Mission Locale	294 999,61 €
Pôle Emploi Co-traitance demandeurs d'emploi	119 751,88 €
Conseil Départemental fonctionnement Mission Locale	35 452,00 €
Conseil Départemental Micro projet CEJ	4 200,00 €
Taxe d'apprentissage RATP	7 000,00 €
MISSION LOCALE	2 032 555,49 €
Conseil Départemental Accompagnement social	148 196,00 €
GPSEA Fonctionnement CLLAJ	40 035,00 €
Conseil Départemental fonctionnement CLLAJ	15 000,00 €
Action Logement Services	17 950,00 €
CAF Relogement allocataires	11 000,00 €
DDICS Fonctionnement CLLAJ	7 107,00 €
CLLAJ	239 288,00 €



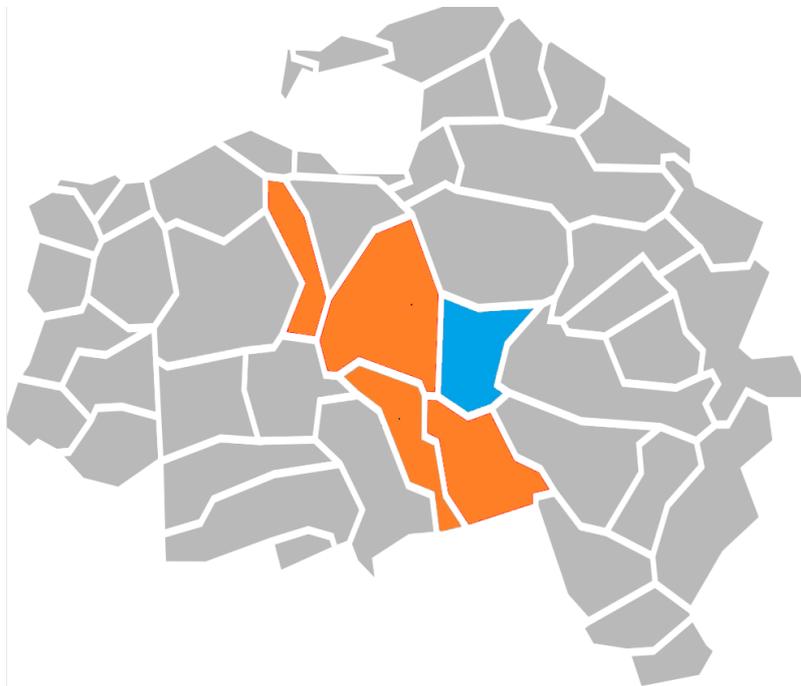
Suite à la **dissolution du Groupement d'intérêt Public de la Mission Locale de Villeneuve-Saint-Georges et de Valenton (VIVA)**

prononcée par l'arrêté préfectoral n° 2022/03757 du 13 octobre 2022 avec une date d'effet au 30 juin 2023, reportée au 30 septembre 2023 par l'arrêté préfectoral n° 2023/01909,

Madame Thibault Préfète du Val-de-Marne, nous a fait part le 30 mars 2023 de sa décision de rattachement de l'antenne de Valenton à notre Mission Locale :

« Après étude des diverses possibilités de rattachement, et dialogues avec les acteurs concernés, il s'avère que la reprise de l'activité de l'antenne de Valenton par la Mission locale limitrophe AIFP Plaine centrale soit la meilleure option à retenir. »

Le territoire de la Mission Locale s'étendra à compter du 1^{er} octobre 2023 à la commune de Valenton.





Siège de Créteil
7 esplanade des Abymes
94000 Créteil

Tél : 01 43 99 28 00

Antenne de Bonneuil-sur-Marne
Maison de la réussite - 2, rue Jean Moulin
94380 Bonneuil-sur-Marne

Tél : 01 56 71 16 90

Antenne d'Alfortville
51, rue Marcel Bourdarias
94140 Alfortville

Tél : 01 43 53 35 96

Antenne de Limeil-Brévannes
CCAS - 22 rue Gutenberg
94450 Limeil-Brévannes

Tél : 01 45 10 77 77



CLLAJ
Plaine Centrale
du Val-de-Marne
Comite Local pour le
Logement Autonome
des Jeunes

Plus d'informations sur
www.missionlocale-plainecentrale.fr



Facebook : @mplainecentrale

Twitter : missionlocalepc

Instagram : missionlocaleplainecentrale